

Séance du 31 mars 2016 à 19 heures
Commune d'Arcambal – Salle des Fêtes

Aujourd'hui, trente et un mars deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune d'Arcambal – Salle des fêtes

Etaient présents :

54 titulaires dont 7 possédant une procuration
5 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. GILES Jérôme,

CALAMANE
CATUS
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOLS
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPOUX-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

• SUPPLEANTS :

CIEURAC
COURS
MECHMONT
ST DENIS CATUS
ST GERY

M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PONS Stéphane,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,

Etaient excusés ou absents :

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CAHORS

CAILLAC
CIEURAC
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY
ST MEDARD
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
VALROUFIE
VERS

23 titulaires - 22 suppléants

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre,
Mme LAGARDE Geneviève, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. PEYRUS Guy,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
Mme VANBESIEEN Joëlle,
M. BARDINA Fabien,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CHASTAGNOL Gérard,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. DECREMPS Frédéric,
M. BORIES Olivier,
M. RIGAL Serge,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,
M. NICOLAON Patrick,
M. GILES Jérôme,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Communication

Objet : Organisation d'un concours sur les réseaux sociaux de Lot Of Saveurs via l'application headoo

A été adopté à l'unanimité

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 31 mars 2016

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Carine COUTARD
Service : communication

Objet : Organisation d'un concours sur les réseaux sociaux de Lot Of Saveurs via l'application headoo

Mesdames, Messieurs,

Afin d'augmenter la visibilité du festival Lot Of Saveurs, le Grand Cahors a, depuis deux ans, mis en place une communication très active sur les réseaux sociaux dans le cadre de la stratégie digitale.

Ces réseaux sociaux permettent au festival d'avoir une audience locale, régionale et nationale par le système des « like », partage etc...

Un des moyens très utilisés pour promouvoir les évènements est d'organiser un jeu concours sur Facebook. En effet, les jeux concours sur Facebook sont des opérations d'une durée limitée, qui ont vocation pour un évènement à :

- Augmenter l'engagement et les interactions des fans sur leur page Facebook (likes et partages).
- Recruter des fans par le bouche à oreille (viralité). L'accès au jeu nécessite de s'abonner à la page (j'aime).
- Communiquer sur le programme de l'évènement.
- Générer du trafic vers son site web.
- Fidéliser ses fans.

Ainsi, nous proposons d'organiser un concours photos Lot of Saveurs pendant le festival afin d'en augmenter la notoriété, d'accroître son audience et de fidéliser les festivaliers, via la plateforme headoo.

Cette plateforme a été créée pour permettre aux évènements d'augmenter cette visibilité grâce à la « photographie sociale ». Lors du festival, de nombreux participants se prennent ou se font prendre en photo et postent ces clichés sur les réseaux sociaux. La photographie n'est pas toujours très réussie et n'est pas forcément à l'avantage ni du festivalier ni du festival (manque de lisibilité, image floue etc...).

Le principe de la plateforme Headoo est de proposer aux festivaliers de se faire prendre gratuitement en photo par un professionnel (la seule contre-partie étant de fournir son adresse électronique). La photo est envoyée gratuitement au participant qui peut la publier sur ses réseaux et la partager.

L'intérêt de Headoo est également de récupérer une base de données de mail qui pourra être utilisée pour pouvoir promouvoir les futures éditions de Lot Of Saveurs.

Le règlement complet de ce concours est détaillé en annexe.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver l'organisation du concours par notre entité;
- b- De valider le règlement du concours;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Affiché

Le 07 AVRIL 2016

AR PREFECTURE

046-200028737-20160331-36_31_03_2016-DE
Reçu le 04/04/2016

Annexe : Règlement concours photo Lot Of Saveurs / Headoo

Concours sans obligation organisé par la Communauté d'agglomération du **Grand Cahors** représentée par son Président, **Jean-Marc Vayssouze-Faure**. Ce concours vise à promouvoir le festival Lot Of Saveurs sur facebook via la plateforme de photographie sociale headoo

Critères d'attribution des prix et cahier des charges

L'attribution du prix est définie par le critère suivant : ph5 juillet minuit.

Le comptage sera effectué via la plateforme headoo.

Le résultat sera annoncé le 8 juillet 2016 sur la page facebook de Lot Of Saveurs.

- 1^{er} prix : 2 places pour le banquet 2017 de Lot Of Saveurs
- 2^{ème} prix : tous les goodies (objets publicitaires) créés pour Lot Of Saveurs en 2015 : mug, magnet, badge et sac

Dates du concours

Ouverture : 2 juillet 2016 à 18h

Clôture : 5 juillet à minuit

Remise des prix : septembre 2016

Les conditions d'utilisation des photographies via Headoo sont régies par la CNIL.